

28^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Jeudi 28 janvier 2016 -

Les faits marquants en 2015 : stabilisation de la détention de crédits après 6 années d'une baisse rapide.

Après six années de recul, le taux de détention des crédits par les ménages s'est stabilisé en 2015 : il s'établit à 46,5 % contre 52,6 % en 2008

Dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation avait commencé à se ressaisir. Cette tendance s'est confirmée en 2015 et elle s'est progressivement transformée en reprise. Le redressement du moral des ménages mesuré chaque mois par l'INSEE s'est en effet amplifié tout au long de l'année 2015 : il a ainsi retrouvé durant l'automne 2015 le niveau qui était le sien en 2007, à la même époque, juste avant le déclenchement de la grande dépression. Les ménages ont donc accru leur recours aux crédits à la consommation, bien au-delà de ce qu'ils envisageaient fin 2014. Et en 2015, le taux de détention des crédits à la consommation s'est établi à 26,0 %, en augmentation pour la première fois depuis 2008.

C'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015. Dans le même temps, en effet, la détention des crédits immobiliers a de nouveau reculé, pour s'établir à 30,2 % contre 30,6 % une année auparavant : soit son plus bas niveau depuis 2006. Le recul a été sensible dans le cas des crédits à l'accession à la propriété, ainsi que pour ceux destinés au financement des travaux.

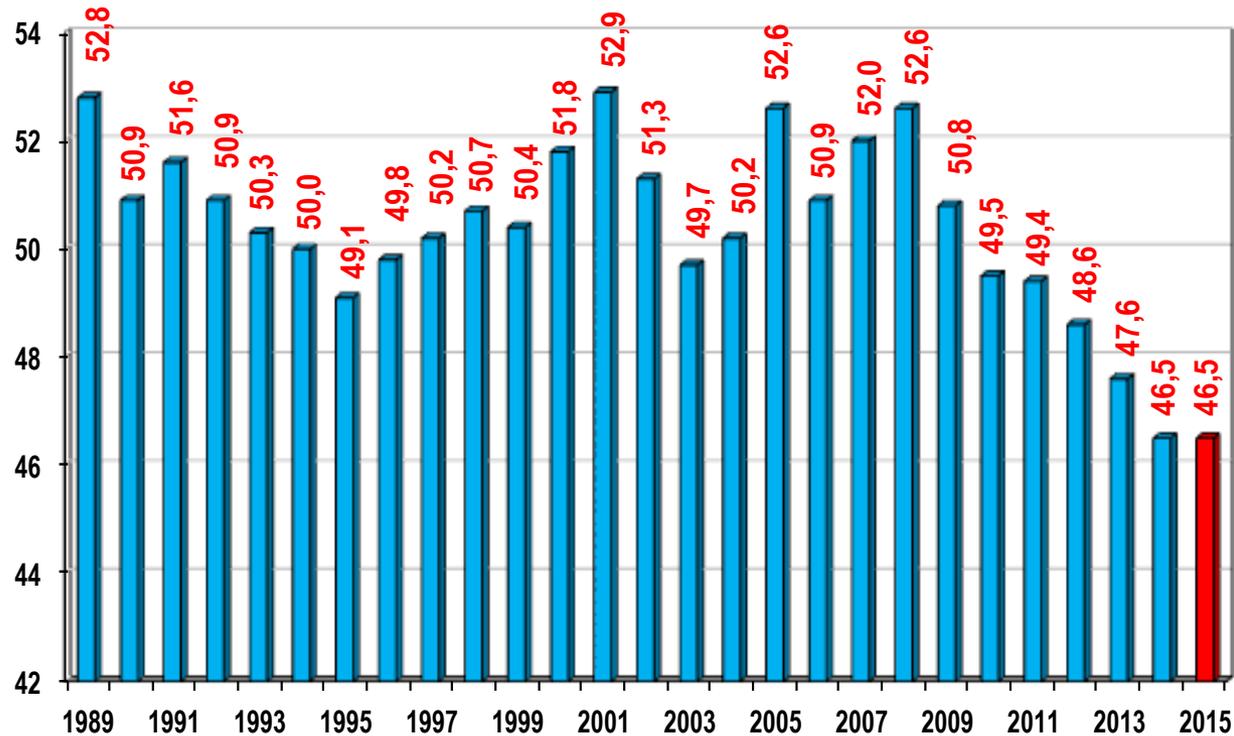
En rupture avec les évolutions constatées depuis 2008, bénéficiant d'une amélioration rapide de leur moral et du rebond de leur pouvoir d'achat durant l'été, les ménages ont exprimé en 2015 le sentiment d'une stabilisation voire d'une amélioration de leur situation financière. Et l'appréciation que les ménages portent sur leur budget s'est elle aussi améliorée.

Dès lors, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est allégé en 2015. Et pour 2016, ils envisagent plus nombreux qu'il y a un an de souscrire de nouveaux crédits à l'immobilier ou à la consommation.

2015, stabilisation de la part des ménages détenant des crédits.

L'amélioration du moral des ménages et des conditions de crédit plus favorables ont permis la stabilisation du taux de détention des crédits à 46,5 %. Les projets immobiliers ou de consommation se font plus nombreux.

Le taux de détention des crédits reste néanmoins à son point le plus bas depuis la fin des années 80. Un nouveau recul du taux de détention des crédits immobiliers est à l'origine de cela, en dépit d'une reprise rapide des marchés immobiliers.

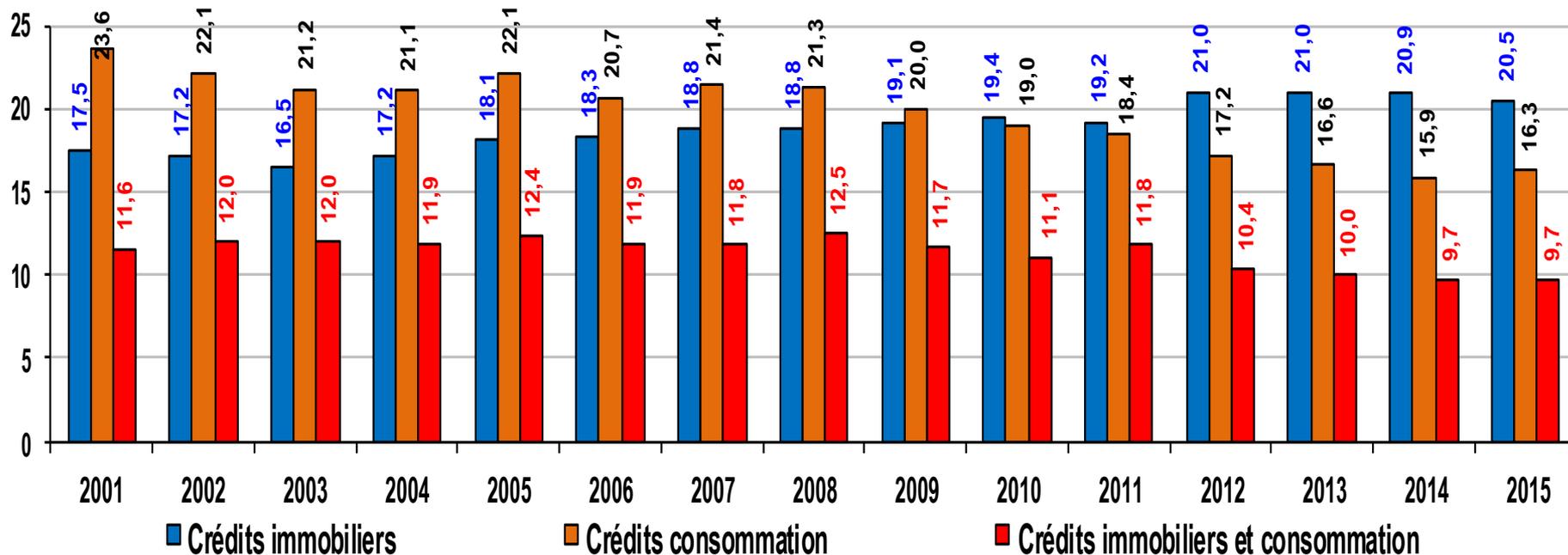


Le taux de détention des crédits à la consommation se redresse en 2015 : il s'établit à 26,0 %, loin encore des niveaux constatés durant le 1^{ère} moitié des années 2000.

La diffusion des « cartes » de magasin recule rapidement à 4,4 % comme, dans une moindre mesure, celle des crédits directement contractés sur le lieu de vente à 5,7 %. En revanche, les ménages accroissent leur recours aux crédits à la consommation contractés auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit.

Les ménages retrouvent de l'appétence pour des projets de consommation durable.

Le taux de détention des crédits immobiliers diminue encore, à 30,2 % : la part des ménages détenant des crédits afin d'accéder à la propriété recule nettement pour s'établir à 22,6 %.

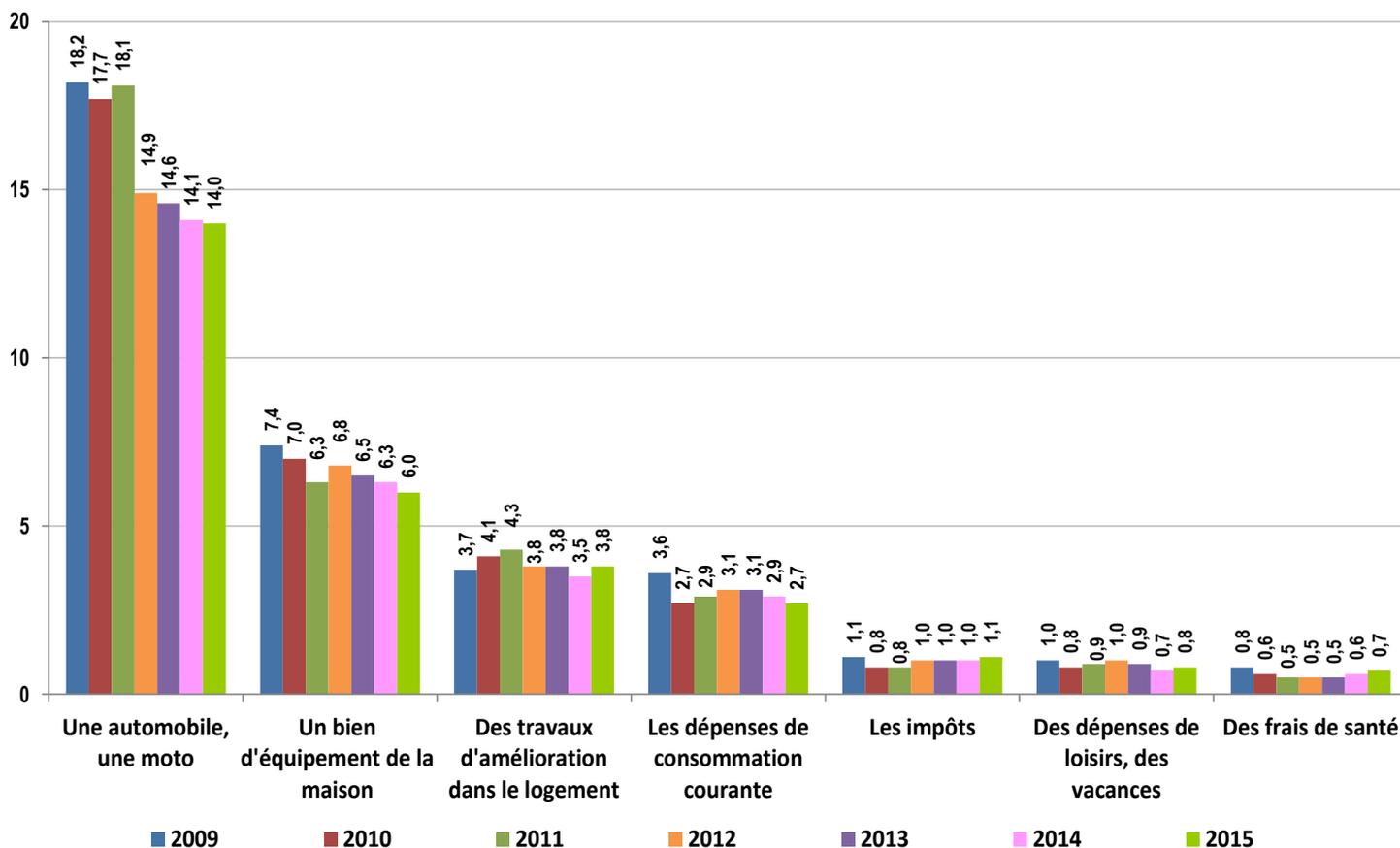


Taux de détention des crédits immobiliers (en 2015 : 30,2 %) = Crédits immobiliers seuls (20,5 %) + Crédits immobiliers et consommation (9,7 %)
 Taux de détention des crédits consommation (en 2015 : 26,0 %) = Crédits consommation seuls (16,3 %) + Crédits immobiliers et consommation (9,7 %)

Les crédits à la consommation servent principalement à réaliser des projets d'équipement.

En 2015, 91,5 % des crédits à la consommation sont utilisés pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements) : en 2009, cette proportion était de 92,4 %.

Les évolutions intervenues de 2009 à 2015 dans les usages des crédits à la consommation ont accompagné une plus grande prudence des emprunteurs motivée par la montée du chômage et la détérioration de leur pouvoir d'achat, mais aussi par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation. Pour autant, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie. Mais ils ont allégé certaines de leurs pratiques de financement antérieures : des dépenses de loisirs ou des dépenses de consommation courante, des dépenses de santé ...

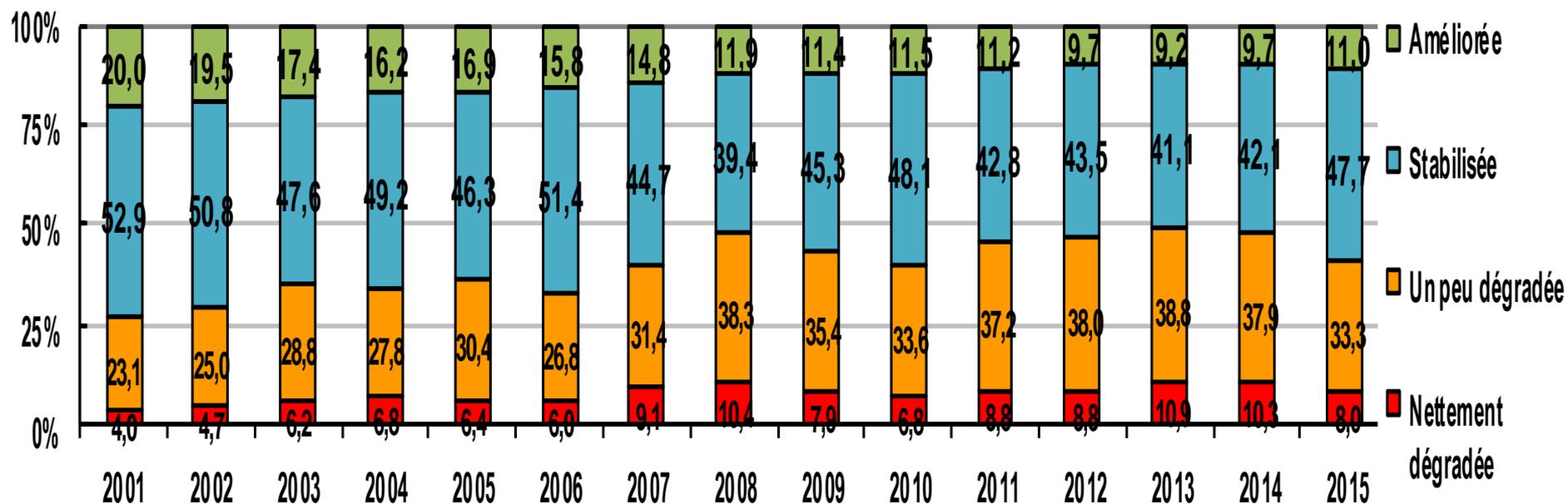


Part des ménages qui financent ce type de dépenses (en % de l'ensemble des ménages)

En 2014, après 3 années de dégradation, le sentiment des ménages détenant des crédits sur leur situation financière était à la stabilisation. En 2015, les ménages ressentent une amélioration de leur situation financière, avec une décruce sensible de la part de ceux qui estiment que cette situation s'est récemment détériorée.

8,0 % considèrent qu'elle s'est nettement dégradée (10,3 % en 2014)
33,3 % qu'elle s'est un peu dégradée (37,9 % en 2014)
47,7 % qu'elle s'est stabilisée (42,1 % en 2014)
11,0 % qu'elle s'est améliorée (9,7 % en 2014)

Cette évolution est générale et se retrouve aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.

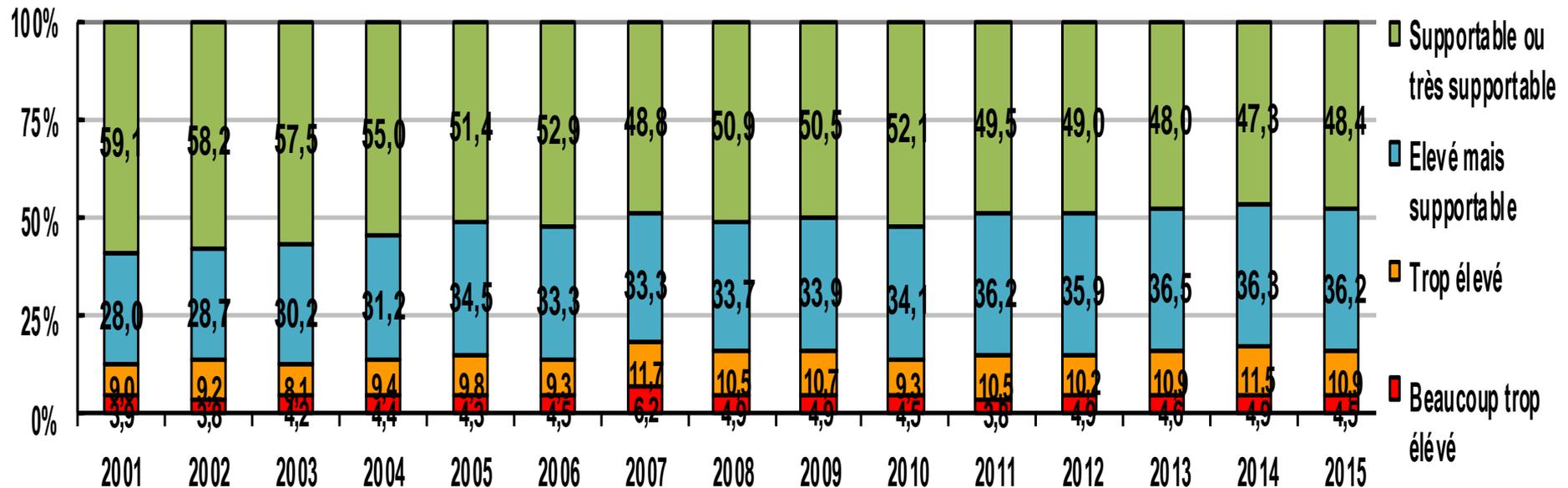


En réponse à l'amélioration de leur situation financière et budgétaire, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement devient plus supportable.

4,5 % beaucoup trop élevé (4,9 % en 2014)
 10,9 % le considèrent trop élevé (11,5 % en 2014)
 36,2 % élevé mais supportable (36,3 % en 2014)
 48,4 % le considèrent comme supportable ou très supportable (47,3 % en 2014)

Une grande majorité des ménages détenant des crédits, 84,6 % d'entre eux, considèrent toujours que leurs charges de remboursement sont supportables ou très supportables.

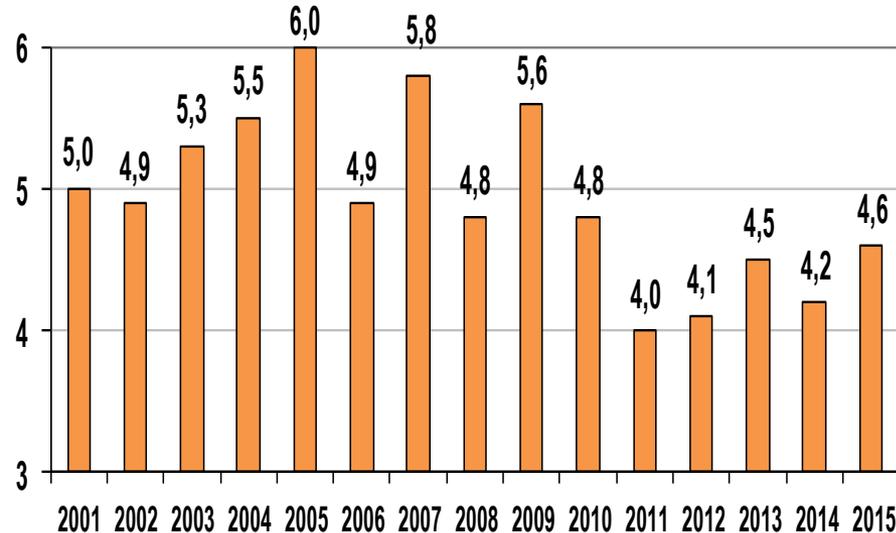
Un regain d'optimisme, de meilleures conditions de crédit et une évolution plus favorable du pouvoir d'achat font que ceux qui recourent au crédit estiment que le poids de leurs charges de remboursement devient plus supportable.



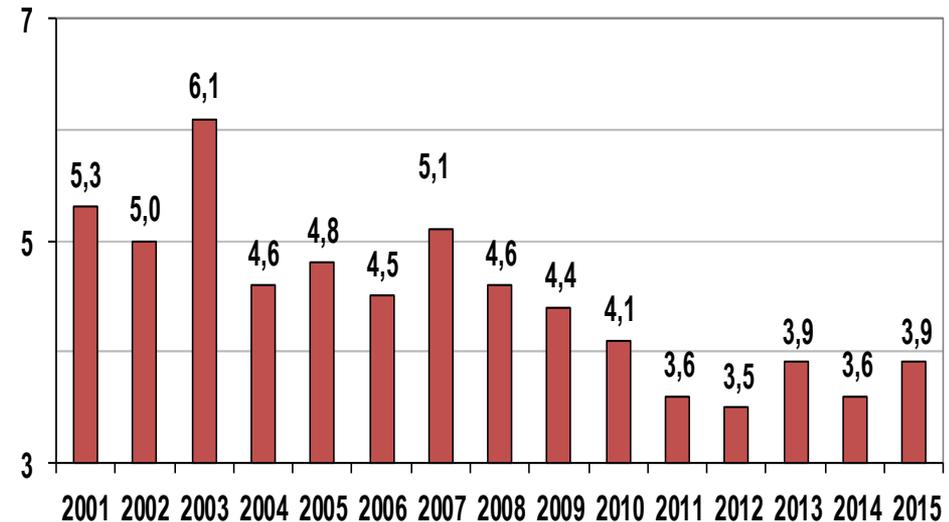
Les intentions de recours au crédit dans les mois à venir se ressaisissent : autant pour les crédits immobiliers que pour les crédits à la consommation.

Après une embellie en 2013, les intentions avaient rechuté en 2014. Elles se redressent en 2015 pour retrouver leur niveau de 2013. Mais la demande n'a pas encore retrouvé son dynamisme de la première moitié des années 2000.

Intentions de souscrire un crédit immobilier



Intentions de souscrire un crédit consommation



Bénéficiant du regain d'optimisme dont les ménages ont fait preuve depuis l'automne 2014, les intentions de souscription de crédits pour les six 1^{ers} mois de 2016 se sont ressaisies :

*aussi bien pour les crédits immobiliers (4,6 % fin 2015, contre 4,2 % fin 2014)
que pour les crédits à la consommation (3,9 % fin 2015, contre 3,6 % fin 2014).*

Elles semblent néanmoins avoir repercuté les craintes que les ménages expriment depuis la vague d'attentats de novembre.

En conclusion.

Après deux crises économiques qui ont déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation, à limiter leurs recours aux crédits, le taux de détention des crédits s'est stabilisé en 2015. Le regain de la demande a permis d'inverser la tendance récessive qui s'observait jusqu'alors sur le taux de détention de crédits à la consommation. En revanche, la reprise d'activité constatée dès le printemps 2015 sur les marchés immobiliers n'a pas réussi à produire les mêmes conséquences.

Pour l'avenir, le relèvement des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation permet d'escompter la poursuite du redressement du taux de détention : le regain d'optimisme des ménages semble propice à cela.

Outre les conséquences que les transformations de la conjoncture macroéconomique ont pu avoir sur leurs comportements, on observe depuis plusieurs années que les ménages ont modifié leur pratique de recours au crédit, au-delà des évolutions qui ont été contraintes par des dispositions législatives successives. Certes, le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Mais pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées que par le passé.

Ainsi en 2015, en réponse à l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et à leur regain d'optimisme, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est allégé : 15,4 % des ménages considèrent que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées (contre 16,4 % en 2014), alors que la part de ceux qui estiment que ces charges sont supportables ou très supportables s'est relevée pour s'établir à 48,4 % (contre 47,3 % en 2014).